



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 11 DECEMBRE 2021

Nombre de membres

En exercice	19
Présents	13
Votants	16

Date de convocation :

06/12/2021

Date d'affichage :

07/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 09 heures 30 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Marie DESCOURS, Natacha DENEUVILLE, Isabelle ARLIE, Christelle FERRAGUT et Ms Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEART, Pascal WINDELS, Pascal CARTAILLER, Laurent VAN BELLEGHEM, Johann LALANDE, Alexandre MARCHÉ,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M Laurent CRINIÈRE donne pouvoir à M Alexandre MARCHÉ,
Mme Farida SLIMANI donne pouvoir à M Jean-Christophe HARDY,
Mme Colette MASTRODICASA donne pouvoir à M Pascal CARTAILLER.

ABSENTES EXCUSEES :

Mme Béatrice SOARES, Mme Laurane LEROY, Mme Violaine GEHAN

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Natacha DENEUVILLE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°1.
- Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le budget 2022.
- Demande de subvention pour le remplacement de portes et fenêtres de la salle du conseil et des mariages au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Demande de subvention pour l'isolation thermique des combles de la salle polyvalente au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Demande de subvention pour l'isolation thermique des combles de la salle d'activités au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Devis impression « Vivre ici ».
- DIA.
- Points divers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 NOVEMBRE 2021 :

M le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 08 novembre 2021. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M Patrick DAVID rapporte que la commission finances souhaite réajuster le budget communal. Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les mouvements de crédits :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre		Montant
011 Charges à caractère général		+7 430,00€
60622	Carburants	+1 200,00€
60628	Autres fournitures non stockées	-1 000,00€
60631	Fournitures d'entretien	+4 500,00€
60632	Fournitures de petit équipement	+2 500,00€
60633	Fournitures de voirie	-500,00€
6064	Achat fournitures administratives	+1 000,00€
6065	Achat livres, disques, cassettes	+1 900,00€
611	Contrats de prestations de service	+4 300,00€
6135	Locations mobilières	-400,00€
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	-3 500,00€
615231	Entretien et réparations voiries	-1 700,00€
615232	Entretien et réparation réseaux	-1 000,00€
61551	Matériels roulants	+3 000,00€
6182	Documentation générale et technique	+330,00€
6184	Versements à des organismes	-500,00€
6226	Honoraires	-1 500,00€
6232	Fêtes et cérémonies	-500,00€
6251	Voyages et déplacements	-100,00€
6283	Frais de nettoyage des locaux	-1 600,00€
62876	Participations ADS	+1 000,00€
012 Charges de personnel et frais assimilés		-8 362,60€
6332	Cotisations versées au FNAL	-462,00€
6411	Personnel titulaire	-12 900,00€
6413	Personnel non titulaire	+5 000,00€
65 Autres charges de gestion courantes		+735,60€
6574	Subventions	+735,60€
67 Charges exceptionnelles		+197,00€
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+197,00€
Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté		+0,10€
002	Résultat de fonctionnement reporté	+0,10€
70 Produits des services		-0,10€
70311	Concession	0,10€
TOTAL		+0,00€

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20 Immobilisations incorporelles		+2 544,00€	10 Dotations, fonds divers et réserves		+2 544,00€
2031	Frais d'études	+1 188,00€	10222	FCTVA	+2 544,00€
2051	Licences	+1 356,00€			
TOTAL		+2 544,00€	TOTAL		+2 544,00€

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2022 :

M le Maire rappelle que pour assurer une continuité de fonctionnement des services, la commune peut, sur délibération, poursuivre les opérations d'investissement entre deux périodes budgétaires.

Après l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2022.					
Chapitre – libellé	BP	RAR	DM	Crédits ouverts	Montants autorisés arrondis
20 Immobilisations incorporelles	1 920,00€	972,00€	2 544,00€	4 464,00€	1 116,00€
21 Immobilisations corporelles	361 846,80€	221 296,35€	0,00€	361 846,80€	90 461,70€
23 Immobilisations en cours	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE PORTES ET FENETRES DE LA SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES AU TITRE DU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) :

M Patrick DAVID rappelle qu'au mois de juin la commune a déposé des demandes de subvention au titre du DSIL pour l'année 2021 et que ces dernières n'ont pas été retenues. Sur les conseils des services de la préfecture, la commune va présenter de nouveau les dossiers pour l'exercice 2022. M Patrick DAVID précise que le devis a été réactualisé par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avant-projet de remplacement des portes et fenêtres de la salle du conseil municipal et des mariages pour un montant de 31 440,62€ HT soit 37 728,74€ TTC, décide de présenter une demande d'aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique avec un taux maximum soit un montant de 25 152,50€, s'engage à financer l'opération de la façon suivante avec une participation financière DSIL de 25 152,50€ et une participation communale de 6.288,12€, dit que la dépense est inscrite au budget et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ISOLATION THERMIQUE DES COMBLES DE LA SALLE POLYVALENTE AU TITRE DU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) :

M Patrick DAVID présente le devis réactualisé par l'entreprise pour l'isolation thermique des combles de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avant-projet d'isolation thermique des combles de la salle polyvalente pour un montant de 15 794,01€ HT soit 18 952,81€ TTC, décide de présenter une demande d'aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique avec un taux maximum, soit un montant de 12 635,21€, s'engage à financer l'opération de la façon suivante avec une participation financière DSIL de 12 635,21€ et une participation communale de 3 158,80€, dit que la dépense est inscrite au budget et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ISOLATION THERMIQUE DES COMBLES DE LA SALLE D'ACTIVITES AU TITRE DU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) :

M Patrick DAVID présente le devis réactualisé par l'entreprise pour l'isolation thermique des combles de la salle d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avant-projet d'isolation thermique des combles de la salle d'activités pour un montant de 4 735,16€ HT soit 5 682,19€ TTC, décide de présenter une demande d'aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique avec un taux maximum soit un montant de 3 788,13€, s'engage à financer l'opération de la façon avec une participation financière DSIL de 3 788,13€ et une participation communale de 947,03€, dit que la dépense est inscrite au budget et autorise M le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

DEVIS IMPRESSION « VIVRE ICI » :

Mme Edith VINO explique le besoin d'imprimer 760 exemplaires du journal « Vivre ici » de 28 pages, elle présente un devis de la société ID IMPRIM .La recette des annonceurs s'élève à un montant de 2 120,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société ID IMPRIM pour un montant de 2 659,00€ HT soit 3 190,80€ TTC et que les montants soient inscrits au budget.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 30/21 : Section AD 301 -. 00ha 05a 11ca
- DIA 31/21 : Section ZB 322-353 - 00ha 13a 40ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA suivantes :

- DIA 30/21
- DIA 31/21

POINTS DIVERS

M le Maire informe que la société VISIOCOM qui a fourni des panneaux publicitaires à double face à l'entrée de la commune Route de Malesherbes et Route d'Etampes il y a plusieurs années va changer les plans de la commune qui sont défectueux. Elle propose aussi la fourniture d'un panneau lumineux ou bien la fourniture de deux défibrillateurs. Après différents échanges, le choix de deux défibrillateurs a été retenu. M Pascal WINDELS attire l'attention sur le coût de l'entretien annuel de ces derniers.

M Patrick DAVID informe que le téléthon s'est déroulé le week-end dernier et que cette manifestation a permis de collecter la somme de 5 270€.

Suite à la commission « déchets ménagers » à la CCVE, un nouveau calendrier sera distribué fin décembre pour les six premiers mois de l'année 2022. La collecte des déchets végétaux se fera avec des containers de 240L que les administrés pourront commander via le site de la CCVE avant le 31 janvier 2022. Le coût d'achat de ce container sera de 26€ et les suivants au prix de 10€. La levée sera facturée d'un montant de 3,60€. La collecte des sapins en porte à porte sera organisée les mercredis 5 et 19 janvier 2022.

L'installation des guirlandes a été faite.

M le Maire informe de l'ouverture du local « Ecojolie » le vendredi 17 décembre à partir de 16 heures avec la présence de producteurs locaux.

M Edith VINO informe que la commission communication finalise le journal « Vivre ici » pour une distribution mi-janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 26.

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Gruison-Lonjumeau. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE GRUISSON-LONJUMEAU' around the perimeter. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature.